

Courriel de M. Jean-Luc Chauvin, Président CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence et de M. Jean-Claude Sarremejeanne, Président de l'UMF

Objet:Débat Fos-Salon- Prolongation du débat en janvier

Date: 08/12/2020 12:29

A l'attention de M. Jean-Michel Fourniau, Président de la Commission particulière du Débat public Fos-Salon

De la part de

M. Jean-Luc Chauvin, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence

Et

M. Jean-Claude Sarremejeanne, Président de l'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos

Monsieur le Président,

Nous venons enfin d'apprendre qu'en dépit de la crise sanitaire et économique, vous avez décidé de reprendre le cours du débat public et notamment d'engager la 3^{ème} phase du débat : « *Quelles recommandations pour la décision publique* ».

Plus concrètement, cette dernière phase, centrale et décisive au regard du large consensus exprimé par les acteurs du territoire sur l'urgence et le rôle structurant du projet de liaison, doit permettre d'aborder les variantes et les choix techniques pour une bonne insertion de la future infrastructure.

Les débats que vous conduisez depuis plusieurs mois, sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet, au regard des besoins du territoire et notamment de ses acteurs économiques fortement mobilisés, ont permis l'expression de points de vues différenciés. C'est bien là son rôle, et globalement, les conditions ont permis à chacun de développer leurs visions et attentes dans un cadre objectif et neutre.

Il est difficile toutefois de ne pas regretter certains partis-pris et ce notamment au regard des enjeux et des perspectives de développement que ce projet suppose à terme pour notre territoire.

Comme à l'occasion du premier bilan que vous avez établi fin octobre, où quand les participants évoquent principalement « urgence » et « conviction » en référence au projet, vous concluez « entre urgence et ambivalence ».

Ou encore l'insistance à réinterroger le projet face au développement du télétravail, sans étayer les répercussion possibles (et selon nous marginales) pour le monde portuaire et logistique.

Après avoir exploré de nombreux aspects sociétaux souvent éloignés du projet de liaison routière, qui naturellement restent souvent sans réponse précise dans le dossier du maître d'ouvrage, les nombreux ateliers et forums ont démontré point par point l'utilité et l'urgence du projet, au-delà des seuls échanges liés à la ZIP de Fos.

Stratégies et volontés parallèles de report modal, réalité du fonctionnement et des perspectives de l'écosystème logistique, compléments de services de mobilité prévus par le PDU métropolitain... il est à nos yeux temps d'avancer de manière objective, transparente et constructive vers l'insertion concrète du projet sur le territoire.

Le compte-rendu final que vous déciderez de rédiger sera ainsi soumis aux décisionnaires, en premier lieu l'Etat dont son représentant M. le Préfet Mirmand a eu l'occasion de reprendre les propres termes de la commission : le projet n'est pas que « ancien », il est complexe et stratégique à plus d'un titre pour les activités économiques et les habitants de l'Ouest Etang de Berre. L'erreur historique et évidente a été de trop tarder à réaliser les équipements supports du développement ; il est urgent de ne pas s'entêter à maintenir un tel retard, et faux de prétendre qu'une infrastructure routière en 2020 se conçoit comme dans les années 1970.

Notre territoire et nos entreprises ne peuvent plus se permettre et accepter des ambitions revues sans cesse et éternellement à la baisse. Nos chefs d'entreprises méritent mieux.

C'est pourquoi, à l'aune d'engagements environnementaux forts des acteurs publics et privés, face aux équilibres à trouver entre une infrastructure adaptée aux flux routiers, croissants quoi qu'il arrive, et aux sensibilités environnementales de certains secteurs, les débats doivent se concentrer sur ce qui était prévu et est essentiel aujourd'hui : clarifier les options possibles et leurs impacts respectifs et mettre en perspectives les coûts des options au regard des fonctionnalités attendues.

Alors que de nombreux avis se sont déjà partiellement exprimés sur ces points, qu'un consensus des acteurs économiques, mais aussi des autorités communales et métropolitaines est indiscutable sur une liaison en 2x2 voies sur tout son itinéraire, avec échangeurs dénivelés pour une gestion sûre et efficace des flux actuels et futurs, il est surprenant de devoir à nouveau débattre des « *transformations de l'emploi dans les prochaines années et leurs conséquences pour la mobilité* ».

Les acteurs économiques, la CCIAMP, l'UMF et le GPMM poursuivent leur mobilisation pour cette dernière phase ; nous souhaitons insister sur la nécessité de permettre enfin l'expression des attentes sur les choix techniques, insuffisamment abordés à ce jour.

Nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous porterez à notre demande, et restons à votre disposition si besoin.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Luc CHAUVIN
Président CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence

Et

Jean-Claude SARREMEJEANNE
Président Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos

Courriel de réponse de la CPDP

Objet: [cpdp.fos-salon] Re: Débat Fos-Salon- Prolongation du débat en janvier
Date: 2020-12-22 10:08

Monsieur le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,
Monsieur le président de l'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos,

Nous vous remercions de votre courrier du 8 décembre 2020 qui réaffirme votre position commune concernant le projet de liaison routière Fos-Salon, en faveur d'« une liaison en 2x2 voies sur tout son itinéraire, avec échangeurs dénivelés pour une gestion sûre et efficace des flux actuels et futurs ». Elle reconnaît le rôle du débat dont vous rappelez qu'il porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet, et estimez que « globalement, les conditions ont permis à chacun de développer leurs visions et attentes dans un cadre objectif et neutre ».

Cependant, vous regrettez « certains partis-pris » parce la CPDP a relayé les ambivalences vis-à-vis du projet, exprimées par des habitants du territoire et plusieurs cahiers d'acteurs, ou évoqué les débats d'actualité autour du télétravail et de ses conséquences sur la mobilité.

Il nous semble utile de rappeler le cadre dans lequel agit la CPDP. D'une manière générale, ce cadre est fixé par le code de l'Environnement, qui stipule dans son article L.120-1 que « La participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue : 1° D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique ; 2° D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures ; 3° De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement ; 4° D'améliorer et de diversifier l'information environnementale. » Notre lettre de mission le détaillait et indiquait : « Il est donc fondamental d'élargir le champ thématique du débat, ainsi que son périmètre géographique : le débat sur cette liaison routière ne peut en aucun cas se limiter au choix d'alternatives entre plusieurs tracés (fuseaux de raccordements et contournement de Fos) et doit donc dépasser la zone des travaux ». La CPDP a conçu le déroulement du débat en fonction de ces quatre objectifs qu'elle a rappelés dès les premières réunions.

Pour le projet de liaison routière Fos-Salon, la Commission nationale du débat public a décidé début juin 2019 d'organiser elle-même un débat public sur le projet de liaison routière Fos-Salon et non une concertation conduite par le maître d'ouvrage et garantie par la CNDP. La lettre de mission fixée à la CPDP indiquait : « Il est donc fondamental d'élargir le champ thématique du débat, ainsi que son périmètre géographique : le débat sur cette liaison routière ne peut en aucun cas se limiter au choix d'alternatives entre plusieurs tracés (fuseaux de raccordements et contournement de Fos) et doit donc dépasser la zone des travaux ». La CPDP a donc placé en exergue du débat la question « Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ? » afin d'explorer de nombreux aspects sociétaux que vous êtes libres de considérer comme « éloignés du projet de liaison routière ».

Vous faites part de vos attentes vis-à-vis de la dernière phase du débat qui permettra de « clarifier les options possibles et leurs impacts respectifs et mettre en perspectives les coûts des options au regard des fonctionnalités attendues. » La CPDP a également considéré que

cette phase était essentielle et qu'il convenait donc de permettre au public d'y participer en présence et pas seulement à distance, la « fracture numérique », sensible dans ce territoire où de nombreux emplois sont peu propices au télétravail qui a autrement permis un apprentissage massif des outils numériques depuis mars dernier, ne permettant pas d'assurer l'égal accès de tous à la participation. C'est pourquoi, en réponse à la demande de maires des communes du tracé, et en accord avec la préfecture et le maître d'ouvrage, nous avons décidé de prolonger le débat d'un mois. Les forums territoriaux de début janvier 2021 (le 7 à Fos, le 11 à Istres et le 12 à Grans) permettront l'examen détaillé des grandes options du projet (autoroutière, intermédiaire, voie express) et de leurs différentes variantes de tracé et d'aménagement. Un outil cartographique d'annotation sera mis en ligne début janvier, qui facilitera également l'expression des attentes sur les choix techniques.

Nous sommes persuadés que vous-mêmes et vos organisations continueront d'apporter à ce débat public toute l'attention que requiert l'importance du projet de liaison routière vis-à-vis des enjeux de ce territoire. Nous comptons sur votre participation à ces forums territoriaux ainsi qu'à la plénière de clôture du débat, le 20 janvier 2021 au théâtre de Fos-sur-Mer, pour laquelle vous recevrez une invitation par courrier séparé.

Recevez, Monsieur le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence et Monsieur le président de l'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos, l'expression de notre toute notre considération.

Jean-Michel FOURNIAU
Président de la CPDP Fos-Salon